



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

N° 2022-088

**FINANCES – Demande de subvention – Projet de
construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 12 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie annexe, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Eric DODET, Carl LEQUERTIER, Raymond DOUARE, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Christine ADRIAN, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA.

En exercice : 22
Présents : 17
Votants : 20

Excusés :

Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU

Pouvoirs :

Jean-Marc MASSEà Eric DODET
Charline MARTINEAU.....à Isabelle BRIARD
Joël GIRARDà Dominique RENAULT

Secrétaire auxiliaire : Adeline LOISEAU

Aujourd'hui d'importants travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire ont été initiés par la mairie de Saint-Ay. Ce qui impose le lancement d'un lourd programme d'investissements devant débuter courant 2023 pour s'achever en 2025.

Ces travaux consistent en la construction d'une structure de santé pluridisciplinaire, qui pourra accueillir des usagers et professionnels de santé.

Monsieur le Maire expose que le projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, dont le coût prévisionnel est estimé à 3 000 000,00 € H.T,

Dans le principe d'équilibre budgétaire, lors d'inscription de dépenses d'investissements il est nécessaire d'inscrire en parallèle des recettes d'investissements : sous la forme de subventions, d'emprunt et d'autofinancement.

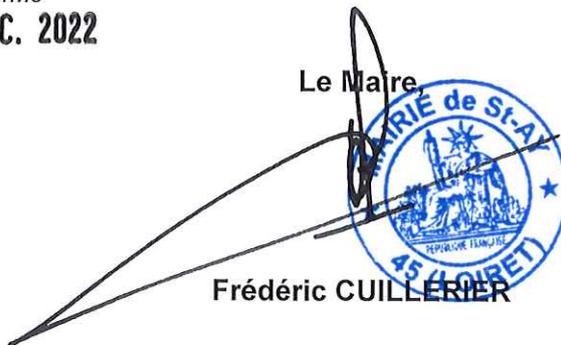
Afin d'optimiser le financement de ces travaux, le Conseil Municipal ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint aux finances à consulter plusieurs établissements dédiés pour le financement du projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, en tenant compte de l'estimatif définitif de la maîtrise d'œuvre,

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le **15 DEC. 2022**

Le Maire

Frédéric CUIILLIER


Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le **15 DEC. 2022**
Et de l'affichage le
Pour le Maire,
La Directrice Générale des services, Aurélie PLUMEJEAUD.